



AVIS AU PUBLIC

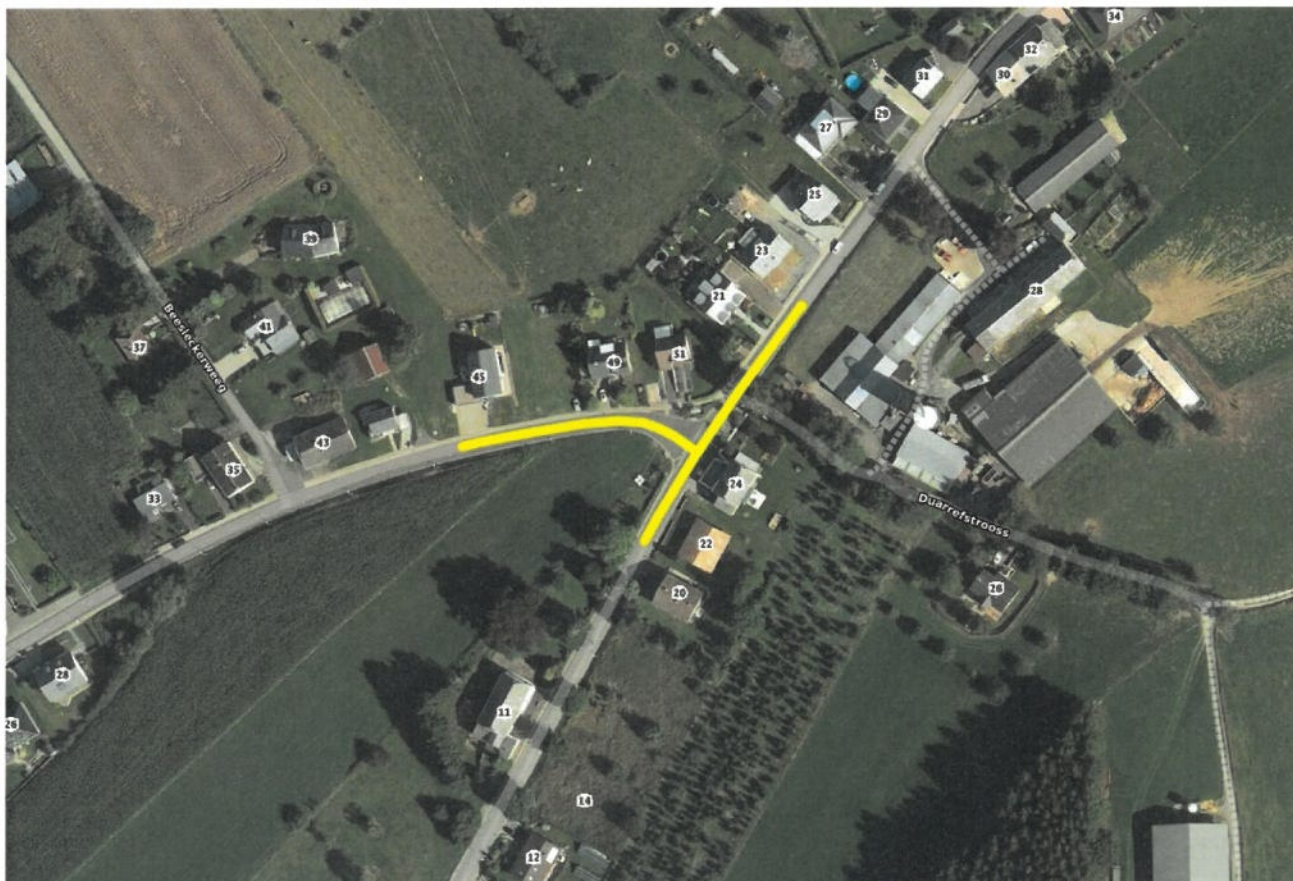
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 26 mars 2021, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement à hauteur de « 22-28, Duarrefstrooss » et « 45-51, Beesléckerweeg » à Huldange, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens des tronçons de rue et du croisement du CR336 « Duarrefstrooss » et du CR341 « Beesléckerweeg » à Huldange comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mardi 6 avril 2021, jusqu'à la fin des travaux. Une déviation sera mise en place.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin travaux »